

LAC DU BOURGET

1ÈRE CATÉGORIE (domaine public)

Régime spécial sur toute l'étendue

(sauf réserve du Domaine du Baron du Buttet, limitée par des piquets apparents).

• Ouverture générale : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 inclus.

• Ouvertures spécifiques :

- Truite / Omble chevalier / Lavaret : du 8 février au 1^{er} novembre 2025 inclus.

- Perche : du 1^{er} janvier au 20 avril inclus et du 31 mai au 31 décembre 2025 inclus.

- Sandre : du 1^{er} janvier au 30 mars inclus et du 31 mai au 31 décembre 2025 inclus.

- Brochet : du 1^{er} janvier au 23 février inclus et du 21 avril au 31 décembre 2025 inclus.

TAILLES DE CAPTURE sur le lac du bourget

Brochet60 cm

Lavaret30 cm

Truite lacustre50 cm

Ombles chevalier30 cm

Truite arc-en-ciel30 cm

RAPPEL : Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée.

NOMBRE DE PRISES JOURNALIÈRES

10 salmonidés par jour et par pêcheur (lavaret, omble, truite lacustre et arc-en-ciel) dans la limite de 10 lavarets maximum, 6 ombles maximum ou 1 truite lacustre maximum, 3 truites Arc-en-ciel maximum.

3 carnassiers par jour et par pêcheur (brochet, sandre ou black-bass) dont 2 brochets maximum.

CAUTION DE 15€ SUR LES CARNETS DE CAPTURE (option bateau lac du bourget)

POURQUOI UNE CAUTION ?

Le carnet de capture est un outil essentiel pour le suivi et la gestion de la pêche sur le lac du Bourget. Au-delà de son bon remplissage à chaque sortie (date, captures...), il est obligatoire de le rapporter en fin d'année à votre dépositaire à des fins d'analyses et de statistiques orientant les décisions de gestion à venir. À ce jour moins de 20% de ces carnets sont retournés en fin d'année, et un grand nombre d'entre eux est inexploitable (remplissage incorrect, effaçage...). C'est pourquoi une caution de 15€ est prélevée sur la vente de ce carnet afin d'augmenter le taux de retours. Par conséquent, tout pêcheur prenant sa carte de pêche avec l'option bateau lac du Bourget devra s'acquitter de cette caution.

COMMENT FONCTIONNE LA CAUTION ?

Par exemple, si vous rendez votre carnet 2024 contre celui de l'année 2025, il vous sera délivré sans surcoût de la caution. En revanche, si le carnet n'est pas restitué la caution de 15€ devra être payée à nouveau. Cette caution sera récupérable auprès de votre AAPPMA si vous ne reprenez plus l'option bateau. Elle devra être repayée si vous reprenez l'option bateau par la suite.

SAVOIR LES RECONNAÎTRE

truite Arc-en-ciel



La truite Arc-en-ciel a une robe aux reflets métalliques et irisés de couleurs arc-en-ciel, mouchetée de petites tâches noires.

truite lacustre



La truite lacustre a une robe plutôt grise, flancs argentés, et constellée de grosses tâches noires.

RÉGLEMENTATION



PRIX DES CARTES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS 2025

CARTE PERSONNE MAJEURE	101€	CARTE DÉCOUVERTE	7€
Carte départementale annuelle / 18 ans et plus		Carte départementale annuelle / Moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2025	
CPMA	41,20€	CPMA	1,00€
Carte - Part FSPPPMA	32,30€	Carte - Part FSPPPMA	3,00€
Carte - Part AAPPMA	27,50€	Carte - Part AAPPMA	3,00€
Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2025 :	59,80€	Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2025 :	6,00€
CARTE DÉCOUVERTE FEMME	41€	CARTE JOURNÉE	16,50€
Carte départementale annuelle réservée aux femmes		Carte départementale valable 1 journée	
CPMA	19,20€	CPMA	5,10€
Carte - Part FSPPPMA	10,90€	Carte - Part FSPPPMA	4,35€
Carte - Part AAPPMA	10,90€	Carte - Part AAPPMA	7,05€
Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2025 :	20,80€	Titulaires d'une carte d'une autre AAPPMA de France munie d'un timbre CPMA 2025 :	11,40€
TIMBRE RÉCIPROCITÉ GUIERS		TIMBRE RÉCIPROCITÉ HAUTE-SAVOIE	
Carte personne majeure	8,00€	Carte personne majeure	32,00€
Carte hebdomadaire	5,00€	Carte personne mineure	13,00€
Carte journée	2,00€	Carte hebdomadaire	10,00€
CARTE BATEAU LAC DU BOURGET (carnet de capture obligatoire inclus)	Permet de pratiquer en bateau ou d'un engin flottant la pêche sur le lac du Bourget, autrement qu'avec une seule ligne banale (ex : avec plusieurs lignes ou ligne spécifique ou traîne).	25€	Pers. majeure, découverte femme
		10€	Pers. mineure, carte hebdomadaire
		3€	Carte journée
RAPPEL : caution de 15€ retenue sur les carnets bateau «personne majeure» et «découverte femme»			

PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE (Hors lac du Bourget)

• 1^{ère} catégorie : du samedi 8 mars au dimanche 12 octobre 2025 inclus.

Ombre Commun : du samedi 17 mai au dimanche 12 octobre 2025 inclus.

Brochet : du samedi 26 avril au dimanche 12 octobre 2025 inclus.

• 2^e catégorie : plan d'eau du Villaret, lac de Carouge, plan d'eau de Challes-les-eaux, Canal de Savières.

Ouverture toute l'année sauf fermetures spécifiques.

Brochet ouvert du 1^{er} janvier au 26 janvier et du 26 avril au 31 décembre.

TAILLE RÉGLEMENTAIRE DES POISSONS (Hors lac du Bourget)

RAPPEL : Les poissons sont mesurés du bout du museau à l'extrémité de la nageoire caudale naturellement déployée.

1^{ère} Catégorie

Truite :
30 cm sur le domaine public fluvial,
25 cm sur la Leysse (hors affluents) hors domaine public fluvial (basse Leysse et Isère) et affluents
23 cm sur toutes les autres rivières du domaine des Pêcheurs Chambériens,
Ombre commun 35 cm
Brochet 60 cm

RAPPEL : PÊCHE DU BROCHET dans les cours d'eau et les plans d'eau de 1^{ère} catégorie, taille à 60 cm et quota de 2 brochets par jour et par pêcheur.

2^{ème} catégorie

Truite :
30 cm dans le domaine public fluvial,
23 cm sur les plans d'eau de Carouge et de Challes-les-Eaux
Brochet 60 cm
Sandre 50 cm
Ombre Commun 35 cm
Un quota de 3 poissons carnassiers (sandre, brochet, black-bass) par jour et par pêcheur dont 2 brochets maximum en 2^{ème} catégorie.

ATTENTION

Nombres de prises autorisées sur le Domaine des Pêcheurs Chambériens :
6 salmonidés dont 3 truites farios et dont 1 Ombre commun maximum par jour et par pêcheur.

PÊCHE DE LA CARPE EN NO-KILL, AVEC UN SEUL HAMEÇON SANS ARDILLON sur les plans d'eau de CHALLES-LES-EAUX, CAROUGE (St-Pierre-d'Albigny) et du VILLARET.

Plan d'eau du Villaret : 1 brochet par jour et par pêcheur.

INFORMATIONS DIVERSES

Les cartes de pêche étant aujourd'hui départementales en Savoie, reportez-vous aux aappma locales pour prendre connaissance des réglementations spécifiques et réserves.

Le tableau ci-dessous vous indique la pêche que vous pouvez pratiquer sur le domaine des Pêcheurs Chambériens en fonction du ou des cartes dont vous êtes titulaire.

Nature de la carte	Pêche au Lac du Bourget + Canal de Savières	Pêche sur le domaine privé des Pêcheurs Chambériens
1. Carte de pêche réciproitaire «Savoie»	4 lignes du bord	OUI 1 ligne en 1 ^{ère} cat. 4 lignes en 2 ^e cat.
2. Autre Carte de pêche que réciproitaire «Savoie»	1 ligne du bord ou en bateau (2 hameçons maxi)	NON
3. Carnet individuel de pêche en bateau délivré aux détenteurs d'une carte départemental «Savoie»sauf Gaule des Coudans	3 lignes pêche à la traîne 2 lignes bateau à l'arrêt	

PRÉCISIONS :

• La carte journalière et hebdomadaire donne les mêmes droits que la carte de pêche réciproitaire «Savoie».

• Pêche dans l'Isère : 2 lignes à 2 hameçons maximum.

CONCOURS ET MANIFESTATIONS 2025

• Février (date à venir) : Nettoyage des abords du plan d'eau du Villaret
Infos au 06 61 37 30 81 ou par email à secretariat@pecheurs-chamberiens.fr
D'autres journées nettoyage auront lieu, nous vous tiendrons informés !

• Samedi 26 avril : Journée découverte de la pêche / jeunes au plan d'eau de Challes-les-eaux

• Samedi 14 et dimanche 15 Juin : Village du développement durable (à confirmer / Technolac)

• Samedi 14 Juin : Fête nationale de la pêche au plan d'eau de Challes-les-eaux





Déversements annuels truites arc-en ciel (prévisionnel 2025)

Lac du Bourget : 400 kg de truites (30 cm) (1 lâché par mois sur les premiers mois de l'année).

Plan d'eau de Challes-les-Eaux : 400 kg de truites / 100 kg à l'ouverture.

Albanne : 300 kg de truites / 100 kg à l'ouverture.

Leysse : 300 kg de truites / 100 kg à l'ouverture.

Leysse parcours «un poisson» : 450 kg de truites.

Combe de Savoie : 200 kg de truites à l'ouverture.

Il est préconisé de ne pas pêcher en marchant dans l'eau avant l'ouverture de l'ombre commun sur la Bialle et le Gargot.

Par ailleurs, il est expressément demandé aux pêcheurs d'éviter de marcher dans l'eau sur les frayères, de l'ouverture au 15 avril.

EN CAS DE POLLUTION

La Protection du Milieu Aquatique c'est l'affaire de tous.
Si vous constatez un délit, un empoisonnement ou tout autre acte nuisible au milieu, signalez-le rapidement aux numéros suivants :
06 61 37 30 81 (AAPPMA) - 04 79 68 37 60 (OFB)

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

LES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS

année 2025



www.pecheurs-chamberiens.fr





Forts parce qu'unis

Les Pêcheurs Chambériens
Siège Social
La Maison des Pêcheurs
611 Les rives du lac
73420 Viviers-du-Lac
Tél. 04 79 85 20 01
contact@pecheurs-chamberiens.fr



LES PÊCHEURS CHAMBÉRIENS
RIVIÈRES & LAC DU BOURGET

LES ATELIERS PÊCHE NATURE



En 2024 nous avons sensibilisé 354 enfants aux milieux aquatiques les mercredis après midi, vendredis soirs, samedis, vacances et jours fériés du 2 février au 14 décembre : 75 enfants inscrits à l'année et 280 venus avec des collectivités. De plus 10 adultes inscrits à l'année ont participé à l'école de pêche, les premiers et troisièmes jeudi de chaque mois. Ces animations ont eu lieu en «soirées lavaret et mouche» pour les adultes, en «soirées mouche», en demi-journées, en journées, en sortie montagne de deux jours et en stages de 5 jours l'été pour les enfants. Les ateliers pêche nature sont aussi intervenus auprès de 8 collectivités du territoire : des centres de loisirs, une aappma et un collège.

Pour l'hiver, les ateliers pêche nature reprendront les sorties mouche le 15 février, tandis que les soirées adultes reprendront le 16 janvier.

La saison « toutes pêches » débutera le 26 mars par une après-midi de pêche au coup en plan d'eau.

Pour tout renseignement :

Damien ARNAUD (animateur de l'école de pêche) 06 61 37 30 81
mail : pecheurs.chamberiens@bbox.fr

PARCOURS PRENDRE ET RELÂCHER “NO KILL” LA LEYSSE

Ce parcours s’étend du pont de Serbie (Chambéry) à l’amont, à la confluence

Hyères/Leyse à l’aval.

Sur ce parcours seule la pêche aux appâts artificiels (leurre, mouches) dans le lit de la rivière, avec un seul hameçon (simple ou triple) sans ardillon (ou ardillon écrasé) est autorisée. La pêche des ponts et parapets ainsi qu’aux esches naturelles est interdite.

TOUT POISSON PRIS DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE

REMIS À L’EAU VIVANT DANS LES MEILLEURES CONDITIONS.

PARCOURS 1 POISSON SUR LA LEYSSE

(Église Sainte Thérèse)

Ce parcours 1 poisson sera empoissonné et contrôlé régulièrement. 1 poisson par jour et par pêcheur, pêche avec 1 hameçon sans ardillon.

Ne pêchez pas sur ce parcours avec plus d’un poisson conservé !

ATTENTION

Tailles de capture de la truite sur la leysse :

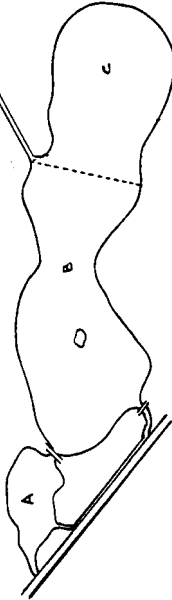
- De l’embouchure de la Leyse au lac à la confluence avec le Nant Varon : 30 cm
- De l’embouchure du Nant Varon à la source la Leyse : 25 cm
- Sur tous les affluents : 23 cm

GARDERIE

Damien ARNAUD	06 61 37 30 81
Jean-Michel BELLET	06 58 18 27 70
Éric CHENEVARD	06 27 72 23 87
Léo POURTIER	07 69 95 69 63
Claudia ROSAZ	06 66 68 79 96

LAC DE CAROUGE

(Saint-Pierre-d’Albigny - 2^{ème} catégorie)



- Zone A et C : Plaisance strictement interdite.
- Zone B : réservée à la plaisance du 15 juin au 15 septembre. (Pêche strictement interdite pendant cette période). Pêche et plaisance autorisées le restant de l’année.
- Une ligne d’eau délimite les zones B et C.
- Zone A, B et C : Pêche en bateau et en float tube interdite (art. 4 règlement intérieur)

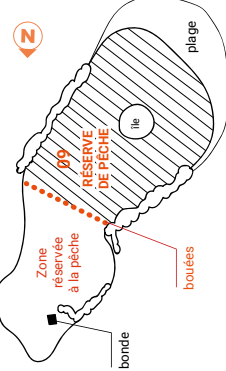
PLAN D’EAU DU VILLARET

(COISE - 2^{ème} catégorie)

Sur ce plan d’eau sont strictement interdites la pêche de nuit, la pêche en embarcation (bateau, float tube) et l’utilisation de bateaux amorceurs.

PLAN D’EAU DE CHALLES-LES-EAUX

(2^{ème} catégorie)



- Pêche autorisée à 2 cannes
- Amorçage raisonné
- Pêche aux leurres avec hameçons sans ardillons

Base Cartographie © IGN – SCAN25 / FSP/MA 73 - Crédits photographiques : Laurent Madelon, AAP/MA, AAP/MA, Les Pêcheurs Chambériens, FSP/MA 73, truite arc en ciel droits réservés

LÉGENDE

- * Lacs privés
- * Lac de Carouge (voir spécificités ci-contre)
- ** Limite Pêcheurs Chambériens 200 mètres en amont du Pont des Brilles
- A Leyse - Parcours prendre et relâcher (Du pont de Serbie à la confluence avec l’Hyères)
- B Leyse - Parcours 1 poisson «La Martinière» (Chambéry)

- 01 Limite de notre Domaine
- Réserves
- Bleu clair : Domaine public
- Bleu foncé : Domaine privé

Lac du Villaret, lac de Carouge : 2^{re} catégorie
Plan d’eau de Challes-les-Eaux : 1^{re} catégorie
(pêche en bateau interdite)

RÉSERVES DE PÊCHE FIXES

- 01 / Le canal de Terre Nue : entre la RN 201 à l’amont (sauf 150 m rive gauche) et la RN 211 à l’aval.
- 02 / Le ruisseau des Combes et affluents (La Motte-Servolex) : des sources au pont du Noiray à l’aval.
- 03 / Le Nant Bruyant et affluents (La Motte-Servolex) : des sources au pont Courbe à l’aval.
- 04 / L’Isère (Montmélian) : 50 m à l’amont du Pont Mollard et 200 m en aval (passe à poissons).
- 05 / La Crouze et affluents (Montmélian) : des sources à la confluence avec l’Isère en aval.
- 06 / La haute Leyse et affluents (Les Déserts) : des sources au pont de Barre en aval.
- 07 / La haute Doria et affluents (Thoiry) : des sources à la passerelle sentier “Tour des Bauges” en aval.
- 08 / Le Domaine du baron de Buttet (Lac du Bourget) : marais du Sud du lac du Bourget.
- 09 / Plan d’eau de Challes-les-Eaux : La partie sud matérialisée par des bouées.

LES MEMBRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Président	Vice-Président	Conseil d’administration	Conseillers techniques
Valéry ROULET Tél. 06 67 43 51 37	Claude LACOMBE Tél. 06 35 45 76 83	Philippe MARTY Sylvain MUTTER Patrick NICOLLET Jean-Marc PANEL	François MORISSE Léo POURTIER
Trésorier	Vice-Président		
Alvise DIBIN Tél. 06 21 60 45 14	Patrick LETOURNEAU Tél. 06 86 57 99 03	Vincent DELAIS Xavier DELAIS	
Secrétaire			
Gilles MORAT Tél. 06 84 89 47 82		Daniel JOURDAN Michel LASTRAS	

Nous sommes toujours en quête de personnes désireuses de s’impliquer dans la gestion ou l’animation de la pêche sur notre domaine, nos rivières et le lac. Alors si vous êtes tentés, venez nous rencontrer, prenez contact avec Damien Arnaud au 06 61 37 30 81.

Dépôtaires de l’AAP/MA
vente des cartes de pêche

- ALPES PÊCHE
Voglans - 533 rue de la prairie
- DÉCATHLON
St-Alban-Leyse - 43, rue du Marocaz
- VALEUTIC
Chambéry - 21 Champod
1340 avenue des Landiers
- OFFICE DE TOURISME
Chambéry
- OFFICE DU TOURISME
Le Bourget-du-Lac

Suivez nous sur facebook pour avoir l’actualité de l’AAP/MA directement dans votre poche !
site internet : www.pecheurs-chamberiens.fr
www.facebook.com/Les.pecheurs.Chamberiens/
email : pecheurs.chamberiens@bbox.fr